

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Droit pénal et sciences criminelles - 2ème année LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA :

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Droit pénal et sciences criminelles - 2ème année comme suit :

Membres du jury

MARCHAND Jennifer, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE SAFI Farah, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

DREVET Barbara, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RIFFARD Jean francois, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

PRETOT Sophie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MAYMONT Anthony, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BLANDIN Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

GUEDON Pablo, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FRANCOIS Gwennhael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

MARIANO Christophe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CAIRE Anne blandine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

PERROT Xavier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

OULION Remi, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 2

DREVET Barbara, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE RIFFARD Jean francois, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL. PRETOT Sophie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL. VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MAYMONT Anthony, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BLANDIN Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE GUEDON Pablo, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE FRANCOIS Gwennhael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL. MARIANO Christophe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE CAIRE Anne blandine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL. PERROT Xavier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL. OULION Remi, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

Le 5 décembre 2024

African